

Eneco Gaz Naturel Flex

Carte tarifaire octobre 2019 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture de gaz naturel pour petites consommations professionnelles en Belgique.



Tous les prix sont hors TVA

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	+	CONSOMMATION (€cent / kWh)		
		2,13	>	Tarif trimestriel
70,00		2,12	>	Estimation annuelle
		0,1 X TTFDAW-S31 + 0,728	>	Formule tarifaire

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS GAZ NATUREL : Utilisation de réseaux de distribution

montants versés à votre gestionnaire de réseau

	(IIIOIILaiit:	s verses a votre gestio	illidire de reseduj		
Gestionnaire de réseau	T1 > 0 -	5.000 kWh	T2 > 5.001 - 150.000 kWh		Relevé de compteur
	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	(€ / an)
FLUVIUS (GASELWEST)	13,97	2,05	61,53	1,10	4,87
FLUVIUS (ANTWERPEN)	11,36	1,69	70,99	0,49	4,87
FLUVIUS (IMEWO)	14,90	2,17	83,61	0,79	4,87
FLUVIUS (LIMBURG)	6,96	1,66	48,16	0,84	4,33
FLUVIUS (INFRAX WEST)	7,29	2,28	69,97	1,03	4,33
FLUVIUS (INTERGEM)	11,32	1,68	54,67	0,81	4,87
FLUVIUS (IVEG)	14,25	1,78	67,07	0,72	4,33
FLUVIUS (IVEKA)	11,14	1,63	59,84	0,65	4,87
FLUVIUS (IVERLEK)	13,50	1,97	67,29	0,90	4,87
ORES (Brabant Wallon)	24,30	3,37	101,89	1,45	-
ORES (Hainaut gaz)	23,36	3,78	96,02	1,83	-
ORES (Luxembourg)	21,59	2,89	85,05	1,25	-
ORES (Mouscron)	21,21	2,99	82,70	1,45	-
ORES (Namur)	24,66	3,67	104,10	1,61	-
SIBELGA	3,36	2,20	54,36	1,19	16,08
FLUVIUS (SIBELGAS)	15,05	2,26	83,48	0,89	4,87
TECTEO (ALG)	25,89	2,78	91,36	1,50	-

Eneco Gaz Naturel Flex est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellement sur la base du paramètre d'indexation TTFDAW-S31. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimés. D'une part, le tarif trimestriel est calculé sur la base de la dernière valeur connue de l'index TTFDAW-S31 (2e trimestre 2019 : 13,9911 C / MWh). D'autre part, le tarif annuel est estimé basé sur une estimation de la valeur moyenne pondèrée de TTFDAW-S31 au cours des 4 trimestres consécutifs à partir du trimestre en cours (3e trimestre 2019 : 13,9669 C / MWh). Eneco est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les régles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les index en question changent en substance ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus ou irrégulièrement publiés. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Le sprindiquée sont offerts uniquement aux clients pour petites consommations professionnelles avec une consommation annuelle de gaz naturel inférieure ou égale à 100 MWh et une connexion au réseau de gaz naturel basse-pression. Pour tous les autres cas, Eneco s réserve le droit d'ajuster vos prix.

(1) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 021910 pour la Belgique. / Valable du 1er octobre 2019 au 31 octobre 2019 inclus. / BB_032_021910_FR_ENECO_GAS_FLEX

TAXES GAZ NATUREL

(fixées par les autorités publiques)

Prélèvements pour le gaz naturel (Wallonie)						
Redevance de raccordement 0 - 100 kWh / an	0,0075 €					
Redevance de raccordement < 1 GWh	0,0075 €cent / kWh					
Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles $(\mathfrak{C}$ / an)						
<= 5.000 kWh	2,64					
> 5.000 kWh et <= 150.000 kWh	9,36					
Prélèvements pour le gaz naturel (Fédéral) (Ccent / kWh)						
Cotisation sur l'énergie	0,09978					
Cotisation fédérale (1)	0,06122					

FRAIS DE TRANSPORT GAZ

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Pour l'année 2019, les frais indicatifs de Fluxys sont estimés à 0,153 €cent / kWh (hors TVA). Pour plus d'informations, consultez www.fluxys.com.